NUCOURT Com-Info



MAI-JUIN-JULLET 2021

Actualités municipales

Conseils municipaux des 10 avril 2021 et 10 juin 2021

Finances

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'année 2020 ainsi que les comptes administratifs 2020 de l'eau et de la commune.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets primitifs pour l'exercice 2021. La note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 est consultable sur le site nucourt.fr.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Madame le Maire à signer les documents afférents à une transmission électronique des actes budgétaires et des actes réglementaires au représentant de l'État.

Prix de l'eau

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer le prix de l'assainissement et de l'eau potable comme suit:

	2021	2020
Eau, le m³	2,10€	2,10€
Location compteur, 20 mm	22,00€	22,00€
Location compteur, 40 ou 60 mm	40,00€	40,00€
Location compteur, 80 mm	ND	144,00€
Pollution domestique, le m³	0,380€	0,420€
Modernisation des réseaux, le m ³	0,185€	0,185€
Taxe d'assainissement, le m ³	1,60€	1,60€
Assainissement non collectif, le m³	0,30€	0,30€



Taux d'imposition

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (17,18 %) qui viendra s'additionner au taux communal (7,68 %).

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à 24,86 % sur le foncier bâti et à 37,30 % sur le foncier non bâti.

Subventions

Le conseil municipal, vu les demandes de subventions des associations a décidé d'accorder des subventions :

Les amis du jumelage : 2 289,60 € École Les quatre vents (ASSC): 6 700,00 € Foyer rural: 3 000,00 €

Formation des élus

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt - rue de la Boutrolle - 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | accueil@nucourt.fr | www.nucourt.fr

Directeur de publication : Émilie Vallet. Rédaction : les conseillers municipaux. Conception et réalisation : Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Urbanisme

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du SIERC et du SIABVAM.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz, et des Télécommunications du Val-d'Oise.

Le conseil municipal a adopté la numérotation du 2 ter rue de l'arche.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité M^{me} Ghislaine Journée, premier adjoint à signer l'arrêté autorisant ou refusant la déclaration préalable de travaux au nom de M^{me} et/ou M. Vallet.

Recensement du 20 janvier au 19 février 2022

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la création de deux emplois temporaires en tant qu'agents recenseurs vacataires.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité M^{me} Martine Lecomte, coordinateur d'enquête.

Scolaire

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité une participation financière pour les cartes de transports scolaires de 50 € pour un collégien et de 120 € pour un lycéen.

Il a également été décidé à l'unanimité de rembourser les titres de transports pour les enfants se rendant dans les lycées éloignés dans le cas d'un enseignement choisi et n'existant pas dans les lycées de la Ville Nouvelle, pour un montant à hauteur de 120 €.

Les formulaires d'inscriptions doivent être dûment complétés par les familles et les établissements et devront être validés en mairie avant le 30 septembre 2021, au-delà de cette date, il n'y aura aucune prise en charge communale, excepté pour les nouveaux arrivants.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de notre commune la somme de 180 € pour les frais d'écolage, sauf pour Le Bellay-en-Vexin où les tarifs sont fixés par convention.

Le conseil municipal a voté les tarifs périscolaires.

Recensement citoyen

Les jeunes hommes et femmes nés en juillet, août, septembre 2005 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La présentation de cette attestation sera obligatoire jusqu'à 25 ans pour participer à la JDC et s'inscrire aux concours et examens d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

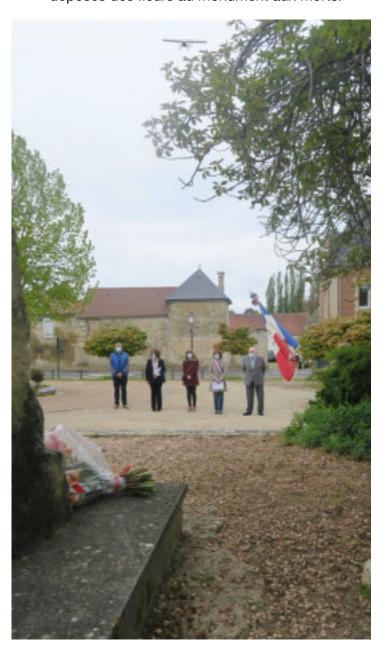
Sans attestation de recensement (ou sans certificat de participation à la JDC), ces démarches ne seront pas possibles jusqu'à 25 ans.



Commémoration du 8 mai 1945

Cette année encore, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire due à la COVID-19, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint en respectant strictement les mesures de distanciation.

Pour célébrer les 76 ans de l'armistice, Madame le Maire était accompagnée de ses adjoints et du président des anciens combattants qui ont déposés des fleurs au monument aux morts.



Journée Nationale de la Résistance

Le 19 juillet 2013, la République française instaurait le 27 mai la « journée nationale de la Résistance ». Cette date a toute sa signification puisqu'elle correspond à la date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance à Paris qui a tenu sa première réunion au 48, rue du Four le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin délégué du Général de Gaulle. Jean Moulin souhaitait instaurer ce conseil dans le but d'unifier les divers mouvements de Résistance souvent désorganisés et cloisonnés et de coordonner l'action de la Résistance. Le Conseil national de la Résistance a réuni les représentants des huit grands mouvements de résistance, les deux grands syndicats d'avant-guerre ainsi que les représentants des six principaux partis politiques de la troisième République.

Le 6 juillet 1949, de nombreuses personnalités recouvrant toutes les sensibilités des organisations résistantes ont lancé un appel « pour une grande journée nationale de la Résistance et invité l'Assemblée nationale à décider que cette journée nationale serait dorénavant une fête analogue au 14 juillet mais consacrée au souvenir de tout ce qu'a été la Résistance ». La première célébration, en 2014, a eu lieu à l'hôtel de ville de Paris.

Se souvenir, pourquoi?

Citons la parole du poète et résistant, Jean Marcenac : « Événement majeur de notre histoire, la Résistance n'est pas seulement l'affaire de ceux qui la vécurent, y participèrent, l'organisèrent. Bien au-delà du souvenir, elle continue de génération en génération, à dispenser à tous son lucide enseignement. Cet événement majeur réclame un moment fort au cours duquel chacun puisse, non seulement l'honorer et le célébrer mais avant tout le comprendre! Incessante pédagogie de l'espoir, la Résistance reste à l'œuvre dans la mémoire collective des français. Elle est une des forces profondes qui structurent notre durée, proclament notre passion de la liberté et donnent un sens véritable à notre héritage. »

Factures d'eau

Afin de poursuivre le processus de dématérialisation, les factures d'eau seront dorénavant envoyées par e-mail. À défaut d'adresse e-mail, elle sera transmise par courrier. La deuxième facturation d'eau pour l'année 2021 vient d'être établie et sera payable avant le 8 août 2021 de préférence par carte bancaire sur le site www.mesfacturesonline.fr.



Résultats du second tour des élections du 27 juin 2021 à Nucourt

588 inscrits sur la liste électorale de Nucourt.

Élections départementales

39,46 % (232 voix)
0,86 % (2 voix)
4,74 % (11 voix)
59,36 % (130 voix)
40,64 % (89 voix)

Élections régionales

Taux de participation Votes nuls Votes blancs	1,29	%	(3 voix)
V. Pécresse	30,49 15,25	% %	(68 voix) (34 voix)
L. Saint-Martin	6 .2 8	%	(14 voix)

Agenda

Nucourt

Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé » ou du plan coronavirus.

Du 6 juillet au 1er septembre

Les enfants seront en vacances d'été.

Samedi 11 septembre

Journée des activités du foyer rural dans la salle municipale du foyer rural de 10 h 00 à 17 h 00.

Dimanche 19 septembre

Journées européennes du patrimoine, visite de l'église Saint-Quentin et à 14 h 30 balade autour du patrimoine culturel et naturel guidée par M^{me} Gaëlle Roche-Delesalle. Départ de l'église Saint-Quentin, dans la limite de 25 personnes, préinscription le matin à l'église Saint-Quentin.

Idées sortie

Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé » ou du plan coronavirus.

Samedi 4 septembre

L'association des commerçants de Nesles-la-Vallée (95) organise une course de caisses à savon. Exposition des caisses à savon le matin au marché et course à partir de 15 h 00 place de l'église : crêpes, buvette et concert le soir. Inscription et informations sur la page Facebook « Association commerçants Nesles La Vallée ».



Tarif des services scolaires 2021/2022

Cantine

	Rentrée 2021		Rentrée 2020	
	Nucourt	Extérieur*	Nucourt	Extérieur*
Sur réservation ferme				
1 enfant	3,95 €	4,65 €	4,10 €	4,65 €
2 enfants	3,45 €	4,65 €	3,50 €	4,65 €
3 enfants	3,00 €	4,65 €	3,05 €	4,65 €
En cas d'ajout inopiné non réservé				
1 enfant	8,97 €	8,97 €	-	-
Ajout exceptionnel de dernière minute avec panier repas fourni par la famille				
1 enfant	5,02 €	5,02 €	-	-

Accueil du matin entre 7 h 30 et 8 h 20

	Rentrée 2021		Rentré	e 2020
	Nucourt	Extérieur*	Nucourt	Extérieur*
1 enfant	1,60 €	1,65 €	1,55 €	1,55 €

Garderie du soir de 16 h 30 à 18 h 30

	Rentrée 2021		Rentrée 2020	
	Nucourt	Extérieur*	Nucourt	Extérieur*
Sans étude surveillée				
1 enfant	1,60 €	1,65 €	1,55 €	1,55 €
Avec étude surveillée de 16 h 40 à 17 h 40				
1 enfant	4,50 €	4,55 €	-	-

^{*} Hors Le Bellay-en-Vexin : tarifs fixés par convention.

« Trouver le bon équilibre entre flexibilité et coût de revient est l'objectif principal de la commission enfance. Après concertation, la municipalité a choisi de baisser le prix du repas, mais les réservations seront fermes sur une période de trois semaines. »



Bernard Dequaire Adjoint au maire

Grâce à la mise en place de la comptabilité analytique, la commission enfance a pu déterminer le coût de revient des repas de la cantine soit 8,97 €. Ce prix se compose de frais fixes (personnel, locaux, charges) et de frais de repas. Le traitement des modifications de planning quelle qu'en soit la cause représente, quant à lui, un coût de 15,00 €. L'objectif est de trouver le bon équilibre de la gestion du coût de l'école car tous les Nucourtois participent à son financement même ceux qui n'ont pas d'enfant scolarisé sur Nucourt. Comment expliquer le fait de supporter un coût d'annulation de repas parce qu'un parent a décidé ponctuellement de ne pas mettre son enfant à la cantine les jours qui suivent, parce que les grands parents sont présents, parce que le jour du télétravail a été échangé avec un collègue, etc.

Au vu de ces données et suite aux problèmes de réservation/annulation de l'année précédente, la commission enfance a proposé trois options aux parents élus. Après concertation et dans la mesure où aucune solution n'a eu leur préférence de façon unanime, la municipalité a donc choisi de retenir une des trois solutions en prenant à sa charge entre 56 % et 75 % du prix du repas suivant le nombre d'enfants par famille.

En contrepartie, les réservations seront fermes pour une période de trois semaines sans possibilité de changement soit deux périodes entre chaque vacance. Alors que le prix du repas n'a pas augmenté depuis plus de deux ans

(effort de la commune en raison de la covid), le conseil municipal a voté un prix du repas à 3,95 € (premier enfant scolarisé à Nucourt) ce qui représente une baisse supplémentaire de près de 4 %, 3,45 € (2° enfant scolarisé à Nucourt) et 3,00 € (troisième enfant scolarisé à Nucourt).

Les seuls cas d'annulation autorisés à partir de septembre 2021 par la commune seront les arrêts maladie de l'enfant (sur présentation d'un certificat médical remis en mairie) et les sorties scolaires anticipées par les enseignantes.

En cas d'urgence, une possibilité est proposée aux parents en leur permettant de fournir un panier repas pris à la cantine. Dans ce cas, le prix facturé sera de 5,02 € ce qui correspond au prix coûtant du service cantine hors repas. De plus, comme cela s'est produit régulièrement l'année passée et afin d'éviter que cela ne se répète, l'oubli de réservation de cantine sera facturé au prix coûtant de 8,97 €.

Sur la période de présence complète de l'année scolaire 2021-2022, soit quatre jours par semaine, le tarif revient à 54,90 € par mois : 139 jours d'école x 3,95 € / 10 mois.

Satisfaire 100 % des parents, ce ne sera sans doute pas possible sur le plan de la réservation ferme; mais 100 % des parents d'élèves auront la satisfaction assurée d'une baisse tarifaire.

Les centres de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans

Plusieurs centres de loisirs accueillent les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires, ces lieux n'étant pas sectorisés, les parents sont donc libres de choisir la structure.

Ableiges : mercredi (période scolaire) de 7 h 15 à 19 h 00. Mois de juillet et dernière semaine d'août, du lundi au vendredi, mêmes horaires. Informations au 01 30 39 27 10 ou 01 34 42 17 91 ou par e-mail : ass.petitescanailles2@free.fr.



Boissy-l'Aillerie: mercredi et congés scolaires de 7 h 30 à 19 h 00. Renseignements par téléphone au 01 34 42 17 91 ou par e-mail: ass.petitescanailles@free.fr.

Chars: mercredi (période scolaire) de 7 h 30 à 19 h 00. Vacances: une semaine sur deux aux petites vacances scolaires, trois semaines en juillet. Renseignements au 01 34 42 06 39 ou 06 74 95 64 14 ou par e-mail: clsh.chars@gmail.com.

Commeny: mercredi de 8 h 00 à 18 h 30. Renseignements au 01 34 67 40 05 (Mairie) ou par e-mail: mairiecommeny@wanadoo.fr.

Haravilliers : mercredi (période scolaire) de 7 h 30 à 19 h 00. Renseignements au 01 30 39 79 33 ou par e-mail : cloisirs.haravilliers@orange.fr.

Marines: mercredi de 7 h 30 à 19 h 00. Petites vacances, grandes vacances. Plus d'informations au 01 30 39 92 99 ou par e-mail: clsh.marines@hotmail.fr.

Nucourt : du 7 juillet au 30 juillet 2021. Renseignements au 01 34 42 17 91 ou par e-mail : ass.petitescanailles@free.fr.

Seraincourt: mercredi de 11 h 30 à 18 h 30. Pendant les vacances scolaires de 8 h 00 à 18 h 30. Renseignements au 01 34 75 22 45 ou 06 17 10 54 01 (les mardis et mercredis) ou par e-mail: clshseraincourt@orange.fr.

Us : mercredi (période scolaire) de 7 h 30 à 19 h 00. Une semaine sur deux aux vacances de la Toussaint, d'hiver et du printemps. Renseignements au 01 34 66 01 16 ou par e-mail : mairie.us95@wanadoo.fr.

Le Vexin français dans l'objectif

Pour cette sixième édition du concours photo « Le Vexin français dans l'objectif », le Parc vous invite à mettre en valeur la richesse et la variété de la géologie du Vexin français. Le concours se déroule jusqu'au 24 septembre 2021.

Pour tout renseignement, contactez Léa Pétard, chargée de mission Culture et Valorisation des Patrimoines par téléphone au 01 34 48 65 94 ou par e-mail: l.petard@pnr-vexin-francais.fr.

Pour vivre en toute quiétude dans son jardin

Après la pluie voici enfin le soleil, tout le monde s'active dans son jardin, mais si on veut s'octroyer quelques moments de quiétude il est bon de respecter quelques règles notamment sur le bruit.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, tailles haies, bétonnières, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi :
- de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 le
- de 10 h 00 à 12 h 00 le dimanche et les jours fériés.

Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements ainsi que le comportement des utilisateurs ne constituent pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

Il est également interdit de brûler les herbes ou autres déchets sous peine de verbalisation.

Que d'eau et de boue!

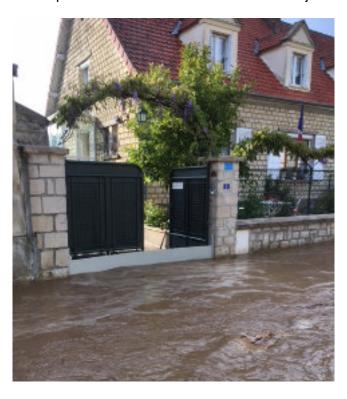
Un orage a traversé notre village jeudi 3 juin aux alentours de 18 h 30, la route de Magny-en-Vexin et la rue de l'arche ont particulièrement été touchées. En peu de temps il est tombé 28 mm de pluie, ce qui malheureusement a engendré quelques inondations chez les habitants.

Les pompiers ont dû intervenir pour pomper l'eau d'un sous-sol et les services des routes du conseil départemental sont intervenus rapidement avec une balayeuse pour nettoyer la boue sur la chaussée afin d'éviter tout accident.

Les riverains ont été très réactifs, se protégeant de la montée rapide des eaux et en enlevant le maximum de boue. Nous tenons à les remercier pour leur action.

Le lendemain, la commune a nettoyé les autres rues et a également fait intervenir une balayeuse. Heureusement aucun blessé n'est à déplorer.

Un épisode similaire est également survenu le mardi 22 juin : le syndicat du ruissellement et la CCVC qui détient la compétence du ruissellement ont été prévenus et les délégués municipaux continuent de travailler sur ce sujet.



Frelon asiatique

Le frelon asiatique très présent dans le Val-d'Oise relève de deux réglementations : la première le classant dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie vis-à-vis de l'abeille domestique, la deuxième le classant dans la liste des espèces exotiques envahissantes.

Si je découvre un nid de frelons asiatiques que dois-je faire ?

- Faire une déclaration auprès de la CCVC qui comprendra le formulaire et une photo du nid (afin de confirmer qu'il s'agit bien de frelons asiatiques).
- La CCVC transmet la déclaration et les photos auprès d'une société agréée.
- Le prestataire prend contact avec vous pour programmer un rendez-vous pour procéder à la destruction du nid.
- La facture est établit au nom de la CCVC qui prend en charge l'intervention.

Attention, si vous voulez bénéficier gratuitement de ce service il est impératif de contacter en premier lieu la CCVC et de procéder à la déclaration, sinon le service vous sera facturé.

Les factures devront être envoyées à : CC Vexin Centre - 1 rue de Rouen - 95450 Vigny E-mail : administration@ccvexincentre.fr.

Seniors vous aimez le théâtre ?

Un projet théâtrale et créatif est en cours d'élaboration, selon vos envies et vos possibilités vous pouvez participer à la réalisation d'un spectacle commun réunissant théâtre, correspondances et arts plastiques.

Si vous avez encore quelques hésitations à vous lancer n'hésitez pas à contacter le Théâtre de l'Usine au 06 81 53 76 58 ou par mail : public@theatredelusine.net.

Le foyer rural vous attend pour la rentrée

Une journée d'information sur les activités proposées par le foyer rural de Nucourt se déroulera le samedi 11 septembre 2021 dans la salle municipale du foyer rural de 10 h 00 à 17 h 00. Lors de cette journée vous pourrez vous inscrire aux diverses activités proposées par le foyer rural.

Si vous souhaitez participer à la vie du foyer rural ou créer de nouvelles activités, n'hésitez pas à contacter M. Philippe Denis au 06 07 19 56 05.

Fête du village

Malheureusement, cette année encore nous avons dû renoncer à notre traditionnelle fête du village.

Ramassage des bacs par le SMIRTOM

Comme vous le savez, tous les bacs non conformes du SMIRTOM ne devaient plus être collectés à compter du 1er juillet 2021. Le fournisseur ESE ayant pris du retard pour la livraison en mairie, rassurez-vous la collecte est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Des agents du SMIRTOM ont déposé des autocollants sur les bacs non conformes fin juin. Si vous êtes concernés et n'avez toujours pas effectué votre commande auprès du fournisseur ESE, vous devez de toute urgence appeler le SMIRTOM au 01 34 66 18 40.

Pour suivre l'actualité du SMIRTOM, téléchargez l'application mobile illiwap et abonnez-vous au compte du SMIRTOM ou incrivez-vous à leur newsletter sur smirtomduvexin.net.

Solidarité

La maison du département

Implantée au 10/12 boulevard Gambetta, à Marines, la maison du département regroupe dans un même lieu des professionnels de l'action sociale, économique et éducative. Ouvert à tous, ce point d'accueil « délocalisé » du Conseil Départemental du Val-d'Oise constitue un relais indispensable pour les habitants.

De nombreux services sont proposés notamment un service social départemental où vous pourrez rencontrer une assistante sociale (contact par téléphone au 01 34 33 52 30) mais également un centre de protection maternelle et infantile et un centre de planification familiale (contact par téléphone au 01 34 33 52 40).

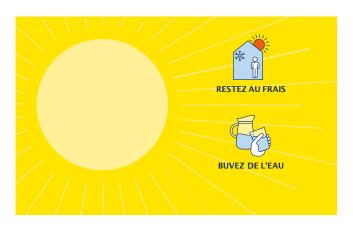
N'oubliez pas que vous pouvez également contacter l'équipe du CCAS qui fera le maximum pour vous aider. Contact 01 34 67 41 11 ou par e-mail accueil@nucourt.fr.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs

L'objectif est de mettre en œuvre, en amont, une série de mesures simples pour éviter la constitution d'un tableau grave. Il faut rappeler qu'il existe un décalage temporel entre le ressenti de l'adulte en bonne santé et celui de la personne âgée et, savoir que, en cas de forte chaleur, quand vous éprouvez un inconfort, la personne âgée, qui ne la perçoit pas encore, est peut-être déjà en difficulté.

Les conseils à prodiguer aux personnes âgées et à leur entourage :

- Maintenez la maison au frais (fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil).
- Faites un léger courant d'air, utilisez des éventails, des ventilateurs.



- Évitez les expositions à la chaleur, ne sortez pas entre 12 h 00 et 16 h 00. Appliquez régulièrement de la crème solaire en cas de sortie.
- Évitez les activités extérieures (courses, jardinage, bricolage, sport...).
- Restez à l'ombre, portez des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.
- Buvez régulièrement de l'eau environ 1,5 litre par jour, diversifiez l'apport d'eau : thé ou café frais (avec modération), soupes froides, compotes de fruits, sorbets (ou glaces), fruits et légumes riches en eau (pastèque, melon, fraises, pêches, tomates, courgettes et concombres), yaourts (un yaourt hydrate aussi bien qu'un verre d'eau) surtout pas d'alcool. Abordez la question de l'incontinence urinaire avec la personne âgée, qui pourrait être réticente à boire plus si elle a ce type de problème.
- Mouillez régulièrement la peau, n'hésitez pas à vous vaporiser de l'eau sur le visage et les autres parties du corps à l'aide de brumisateurs.

Des crampes, une fatigue inhabituelle, des maux de tête, une fièvre supérieure à 38 °C, des vertiges, nausées, des propos incohérents peuvent être des signaux d'alerte, en cas d'urgence appelez le 15.

Nous vous rappelons que si vous vous sentez isolés et/ou vulnérables, vous pouvez vous faire connaître en mairie : ainsi les membres du CCAS prendront régulièrement contact avec vous tout le long de l'été.

Du côté des employeurs, la ministre de la Santé rappelle qu'en cas de fortes chaleurs, des « aménagements d'horaires », voire le « report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé des travailleurs (port de charge, exposition au soleil aux heures les plus chaudes, etc.) » doivent être envisagés.

Val d'Oise Rénov' : qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1er janvier 2021, grâce à Val d'Oise Rénov, tout Valdoisien dispose d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement technique et administratif individualisé pour la rénovation énergétique de son logement. Ce service est financé par les communautés de communes, d'agglomération, le Conseil départemental et des fonds issus de la valorisation de certificat d'économie d'énergie.

Val d'Oise Rénov' est un service gratuit et indépendant d'accompagnement, qui offre un parcours de rénovation accessible à tous ayant pour objectif de simplifier vos démarches.

Ce service est ouvert à tous les particuliers propriétaires de leur logement, sans condition de revenu ainsi qu'aux copropriétés.

Comment ça marche?

Vous avez un projet de rénovation énergétique, comme un changement de chaudière, Val d'Oise Rénov' vous offre des conseils techniques ou juridiques, vous met en relation avec des professionnels du bâtiment et vous aide dans la recherche de financements possibles.

Vous restez libre de choisir vos artisans et si vous le souhaitez être accompagné par un référent à chaque étape. Vous pouvez également regrouper plusieurs projets.

Pour tout renseignement, un numéro unique 01 34 48 65 90. Découvrez Val d'Oise Rénov' en vidéo: https://youtu.be/zAiksJv9WYE.



Ensemble contre le cancer de l'utérus

Dans le département du Val-d'Oise, l'assurance maladie, le site du Val-d'Oise du Centre régional de coordination des dépistages des cancers Île-de-France et le comité départemental de la Ligue contre le cancer se mobilisent pour le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

Chaque année près de 3 000 femmes développent un cancer du col de l'utérus et 1 100 d'entre elles en meurent. Pourtant, le cancer du col de l'utérus peut être évité soit par la vaccination, soit par le dépistage qui permet de traiter très facilement des lésions précancéreuses et si un cancer est détecté tôt, ce sont des traitements moins lourds et des chances de guérison améliorées.

C'est simple, si vous n'avez pas réalisé d'examen depuis 3 ans, n'hésitez pas à consulter un professionnel de santé : gynécologue, médecin traitant, sage-femme.

Le test de dépistage doit être réalisé dans les intervalles recommandés: tous les 3 ans entre 25 et 29 ans et tous les 5 ans entre 30 et 65 ans si le dernier examen était normal. Il permet de détecter au plus tôt des cellules anormales du col de l'utérus ou la présence du papillomavirus humain (HPV).

Dans le cadre de ce programme, l'assurance maladie prend en charge à 100 % le test de dépistage sans avance de frais. La consultation chez le professionnel de santé est remboursée dans les conditions habituelles.

Contact: Assurance maladie du Val-d'Oise, 2 rue des Chauffours, 95017 Cergy.

Site internet: www.ameli.fr/val-d-oise/medecin/sante-prevention/pathologies/cancers/cancer-col-uterusww.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 au 36 46 (appel gratuit).

Annonces

Qu'est-ce que le compte personnel de formation?

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite. d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Toutefois, le CPF peut continuer d'être alimenté même lorsque son titulaire a fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, et ce au titre des activités bénévoles et de volontariat au'il exerce.

Le CPF pour qui ? Comment ?

Le CPF s'adresse à toutes les personnes de 16 ans et plus et par dérogation aux jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage. Chaque personne dispose, sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier sur son Compte personnel de formation.

Ce site lui permet également :

- D'accéder aux informations qui le concernent (par exemple : le crédit en euros enregistré sur son compte);
- D'obtenir des informations sur les formations auxquelles il peut recourir;
- D'avoir un premier niveau d'information sur les financements de formation;
- D'avoir accès à des services numériques en lien avec l'orientation professionnelle.

Attention aux arnaques!

Soyez toujours vigilant : ne donnez jamais vos codes CPF, numéro de sécurité sociale, e-mail, identification de connexion à un professionnel lors d'un démarchage téléphonique sur votre mobile ou votre poste fixe, contact par e-mail, entretien en présentiel... Vos codes CPF vous sont propres et aucun professionnel n'est autorisé à vous les demander.



Un examen de prévention gratuit pour les publics fragiles

L'assurance maladie du Val-d'Oise propose un examen de santé gratuit tous les ans à destination des personnes fragiles qui renoncent à leurs soins ainsi que pour celles éloignées du système de soins et notamment sans médecin traitant. Un bilan de santé permet d'aborder différentes thématiques en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun avec des professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmier).

Cet examen est gratuit pour les patients éligibles car pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et concerne les assurés du Val-d'Oise de plus de 16 ans s'ils sont :

- Demandeurs d'emploi;
- Salarié(e)s en activités temporaires ;
- En stage de formation professionnelle ;
- Bénéficiaires du RSA, de la PUMA ou de la Complémentaire Santé Solidaire ;
- Retraité(e)s.

Lors de ce bilan de santé personnalisé et adapté, un point sur les droits est effectué et un accompagnement pour les démarches est mis en place si nécessaire. Les assurés peuvent se renseigner ou prendre rendez-vous au Centre IPC de Cergy-Saint-Christophe - Maison de la prévention santé, 8 Rue de Sardane par téléphone au 01 53 67 35 35.

Plus d'infos à l'adresse www.ameli.fr/val-d-oise/ assure/sante/assurance-maladie/preventiondepistages/examenprevention-sante.